



AVIS PUBLIC

ARTICLE 105.1 (2) LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DU
VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 DÉCEMBRE 2016**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné à tous les contribuables de la Ville de Terrebonne que, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 11 septembre 2017 à 19h30, à l'école de l'Odyssée, 2201, rue de la Jonquille, Terrebonne, secteur La Plaine, il y aura dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 ainsi que du rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 de la Ville de Terrebonne.

Fait à Terrebonne, ce 30^e jour du mois d'août 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
